



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué le dix-sept février deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Marc MAUPPIN, Maire.

Etaient présents : M. Marc MAUPPIN, Maire, M. Christophe PIET 1^{er} Adjoint (*représentant M. Sébastien BRÉGEON*), Mme Françoise POTIER, 2^{ème} adjointe, M. Régis FREIN, 3^{ème} adjoint, Mme Vivianne CROIZER, 4^{ème} adjointe, M. Michel GALLARDO, Mme Christiane MEISSONNIER, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, Mme Fanny FROGER (*représentant Mme Angélita CHARBONNIER*) et Mme Angélique PINEAU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. Patrice DELAUNAY, M. Richard BIRAUD, M. Sébastien BRÉGEON (*représenté par M. Christophe PIET*), Mme Angélita CHARBONNIER (*représentée par Mme Fanny FROGER*), conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PINEAU

La séance est ouverte à 20h 35

I – Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2018

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2018.

II – Urbanisme - Voirie

A) Entretien de la voirie – Programme 2018

Monsieur Christophe PIET, adjoint, présente au moyen d'une vidéo-projection, les travaux proposés dans la programmation 2018. Ces propositions seront examinées, pour approbation, aux membres de la Commission « Urbanisme-Voirie », à la réunion du 14 mars prochain.

B) Informations diverses

➤ Travaux rue des Bleuets/rue des Marguerites

Monsieur PIET fait part de l'état d'avancement des travaux de revêtement de la voirie, dont l'exécution, à ce jour, est conforme au planning de chantier. Par ailleurs, des ajustements techniques nécessitent la passation d'une prestation hors-marché, dont le coût s'élève à 9 912,34 € HT (11 894,81 € TTC).

➤ Travaux d'effacement des réseaux rue de la Libération

Ils débiteront le mardi 3 avril 2018 pour s'achever – sauf aléa technique ou météorologique – en juillet. Les feux tricolores seront mis en clignotant, la circulation sera régulée au moyen d'un alternat par feux, qui seront débranchés à l'issue de chaque journée de travail. Il est à craindre un impact désagréable pour les usagers traversant l'agglomération

de Nuaillé, principalement dans les créneaux horaires de chantier (8h 30-17h 00). Une réunion publique, destinée aux riverains, sera organisée le mercredi 14 mars, à 18h 30, au Domaine de la Seigneurie. Une invitation nominative sera déposée dans leurs boîtes aux lettres.

➤ **Elaboration du PLUi-H**

La Direction de l'Aménagement de l'AdC organisera le vendredi 16 mars, de 8h 30 à 12h 00, une tournée des communes de la première couronne – dont Nuaillé, pour évaluer les enjeux de territoire selon les problématiques locales.

➤ **RD n° 200**

Consécutivement à une sollicitation du Groupement Forestier sous forme de courriel - dont Monsieur PIET donne lecture à l'assemblée, la délibération portant approbation du bilan de concertation de la modification simplifiée n° 2 du PLU de Nuaillé, a été retirée de l'ordre du jour de la séance du 19 février dernier du Conseil de l'AdC. Une rencontre avec les propriétaires forestiers sera organisée en Mairie, d'ici le mois d'avril, afin de poser les enjeux et les marges de négociation de ce dossier.

➤ **Déviations de Nuaillé**

Une réunion de travail se tiendra en Mairie, en présence de Jean-Pierre CHAVASSIEUX, Vice-Président du conseil départemental de Maine et Loire en charge des routes, vendredi 23 mars.

➤ **Travaux dans l'agglomération de Trémentines**

Une nouvelle phase de travaux, dans la traversée de Trémentines, oblige la mise en place d'une nouvelle déviation jusqu'en mars 2018.

III – Communication – Culture

Madame Françoise POTIER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Concert de musique baroque du 04 février 2018**

Le bilan s'avère très positif, avec une assistance fournie, un répertoire apprécié dans une acoustique toujours de qualité.

➤ **Visite de la Direction de la Culture de l'AdC dans les communes membres**

Dans la perspective de proposer et d'organiser dans les communes rurales de l'AdC des spectacles culturels, il a été fait un repérage des sites susceptibles de les accueillir.

➤ **Site internet**

Créé il y a un peu plus de 6 ans, le site internet de la commune va faire l'objet d'un rajeunissement. Pour ce faire, un rendez-vous avec le prestataire (ou « webmaster ») aura lieu en mars. Un devis sera établi en fonction des propositions qui seront formulées.

➤ **Réunion CCAS**

La prochaine réunion est fixée au jeudi 15 mars, à 20h 30.

IV – Bâtiments Communaux - Environnement

A) Salle de la Vallonnerie – Approbation du programme de travaux et demandes de subvention

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle au conseil municipal que la salle de la Vallonnerie est un équipement communal dont l'utilisation, depuis sa mise en service, est très appréciée.

Que cela soit lors de sa location par des particuliers ou de l'organisation de réunions ou autres rassemblements, c'est un bâtiment, qui par sa configuration et son agencement, donne toute satisfaction.

Cependant, c'est également un bâtiment qui a vieilli. Construit il y a maintenant trente ans, il ne répond plus aux normes thermiques et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), entrées en vigueur depuis.

Pour ce faire, il est proposé de réaliser un certain nombre de travaux de mise en conformité et d'aménagements.

Une étude de faisabilité a été confiée au cabinet THOLIA Architecture, basé à Maulévrier (Maine et Loire), dont les deux grands axes d'intervention sont :

- La rénovation thermique et architecturale
- La conformité aux règles d'accessibilité PMR

Monsieur Régis FREIN présente à l'assemblée, au moyen d'une vidéo-projection, le document d'études élaboré par l'architecte sollicité.

A ce stade du dossier, le coût global des travaux ressortirait à 314 000,00 € HT (376 800,00 € TTC, auquel il conviendra d'y ajouter la mission de maîtrise d'œuvre, d'un montant estimatif de 28 200,00 € HT (33 912,00 € TTC), ainsi que les missions de contrôle (2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC) et SPS (1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC).

Par ailleurs, les travaux envisagés sont susceptibles de bénéficier d'une subvention d'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Monsieur le Maire propose également de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire

En raison du caractère prioritaire que revêt la concrétisation de ce dossier, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur son approbation et sur la sollicitation de la subvention d'Etat s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de rénovation thermique, architecturale et d'accessibilité PMR de la Salle de la Vallonnerie, dont le coût estimatif, au stade de l'étude de faisabilité et hors frais annexes (maîtrise d'œuvre, missions de contrôle technique et SPS), s'établit à 314 000,00 € HT (376 800,00 € TTC) ;

- Sollicite auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la subvention la plus élevée que possible ;

- Sollicite auprès de la Région des Pays de la Loire, la subvention la plus élevée que possible ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document relatifs à la bonne réalisation de ce dossier ;

- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur des crédits inscrits au budget communal 2018 (opération 205).

B) Surveillance de la qualité de l'air intérieur – Choix de l'organisme

Monsieur Régis FREIN, adjoint, informe le conseil municipal que la loi portant Engagement National pour l'Environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) sensible. Cette obligation s'applique notamment aux établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires. Sur la commune de Nuaille, sont concernés l'école publique de la Vallonnerie et l'accueil périscolaire et de loisirs situé au Domaine de la Seigneurie (Equipement Multiservices).

Afin de répondre à ce nouveau dispositif réglementaire, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018, il a été décidé de consulter trois bureaux d'études accrédités pour ce type de mission.

A l'issue de la date limite de remise des offres, les candidatures parvenues en Mairie s'établissaient comme suit :

CANDIDAT	OFFRE H.T.
SOCOTEC	3 800,00 €
APAVE	5 393,00 €
IRH Ingénieur Conseil	n'a pas répondu

Monsieur FREIN propose de retenir, en application du critère de l'offre économiquement la plus avantageuse, la société SOCOTEC, moins-disante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de la SA SOCOTEC – 49000 Angers, d'un montant total HT de 3 800,00 € (4 560,00 € TTC), pour effectuer la campagne de mesures des polluants à l'école publique de la Vallonnerie et à l'accueil périscolaire et de loisirs à l'Équipement Multiservices ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles correspondantes et, de manière générale, tout document nécessaire à l'exécution du marché dont il s'agit.

C) Informations diverses

➤ Restitution de la réunion de travail du 15 février 2018

Monsieur FREIN fait part au conseil municipal des réflexions qui se ont dégagées lors de la réunion de travail du 15 février dernier. Un ordre de priorité des chantiers à réaliser a été établi en fonction des besoins des usagers et des contraintes budgétaires. Il se décompose, par ordre décroissant, de la manière suivante :

- 1^{er} chantier : réhabilitation des abords et aménagement de l'étage du logement situé 25 rue de la Libération. Pour ce faire, une rencontre avec l'architecte aura lieu le 26 mars prochain.

- 2^{ème} chantier : construction d'un nouveau bâtiment de stockage à la Vallonnerie. Une décision sera à prendre concernant le devenir de l'ancien dépôt de pain (25bis rue de la Libération), deux affectations étant envisagées.

- 3^{ème} chantier : restauration thermique et architecturale de la Salle de la Vallonnerie. Un premier chiffrage estimatif a été calculé par l'architecte (voir au-dessus, la délibération portant demandes de subvention)

Enfin, il a été acté l'interdiction de toute diffusion de musique pour la location de la salle Guy Chouteau (Espace Culturel de la Boissonnière). Les termes du contrat de location seront corrigés dans ce sens.

➤ Restauration de l'ancien presbytère – Etat d'avancement des études sur les aménagements de la cour et du jardin

V – Vie associative – Sports - Jeunesse

Madame Vivianne CROIZER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Subventions 2018**

Présentation des propositions pour les associations sportives, telles qu'arrêtées lors de la dernière réunion de la Commission. Après discussion, certaines subventions sont réajustées. Elles auront à être validées lors de l'examen et du vote du budget primitif 2018, qui interviendront à la séance du 23 mars prochain.

➤ **Mise à disposition de la Salle de Sports**

L'ASPTT proposera une animation le dimanche 4 mars prochain, à la Salle de Sports. Les membres du conseil municipal, après discussion, décident de tarifier cette utilisation au prix forfaitaire de 70 €, sans le prêt de la sono.

➤ **Ecole publique – Restitution du conseil d'école du 13 février 2018**

Différents points ont été abordés, le principal étant la fermeture d'une classe à la rentrée 2018, qui s'accompagnera du départ d'une enseignante.

➤ **Espace Loisirs Itinérant**

Le dispositif devrait être reconduit pour l'été 2018, vraisemblablement semaine 30. Afin d'en finaliser les modalités techniques et administratives, il y aura lieu de programmer une rencontre avec l'Union d'Anjou.

➤ **Forum des associations**

Initialement prévu pour 2018, le Forum des associations devrait plutôt se tenir en 2019. En effet, il est plus sage de se donner un peu plus de temps pour réfléchir et organiser une manifestation de cette ampleur.

A la faveur de cette information, Monsieur le Maire souhaiterait qu'un forum des entreprises soit également organisé en 2019, la dernière édition remontant à 2009. Madame POTIER, responsable de la Commission Communication/Culture, sera chargée de la conduite de ce dossier.

VI – Informations communales

➤ **Fibre optique**

Retour sur l'inauguration et la réunion publique

➤ **Demandeurs d'emploi**

Nombre de demandeurs	au
	15/02/2018
Hommes	41
Femmes	51
Indemnisables	70
Non indemnisables	22
TOTAL	92

Pour mémoire, au 15/02/2017 : 86 demandeurs (dont 34 hommes, 52 femmes, 69 indemnisables, 17 non indemnisables).

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h 55*

Prochaine séance : Vendredi 23 mars 2018, à 20h 30

La secrétaire de séance

Mme Angélique PINEAU

Les membres présents à la séance

M. MAUPPIN	M. PIET	Mme POTIER	M. FREIN

Mme CROIZER	M. GALLARDO	Mme MEISSONNIER	M. RICHARD

Mme PELÉ	Mme FROGER